

Paris, le vendredi 8 décembre 2017

**Circulaire** : 018-17

**Émetteur** : Direction des Relations Sociales Institutionnelles

**Objet** : Suivi du droit syndical – Année 2017

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Le suivi du Protocole d'accord du 1er février 2008 relatif à l'exercice du droit syndical a conduit l'Ucanss à mettre à votre disposition une application informatique dédiée.

Au titre de la consolidation des données pour l'année 2017, je vous informe que les collaborateurs que vous avez désignés devront saisir dans l'outil, **entre le 1er et le 31 janvier 2018** au plus tard, les rémunérations de l'année 2017 de tous les mandatés de votre organisme exerçant une activité syndicale au plan national (articles 3.21 et 3.22).

Les données relatives à l'exercice du droit syndical au plan local prévu aux articles 8.21, 8.22, 8.23 et 8.32 devront également être saisies dans l'outil à cette même échéance.

Par ailleurs, je vous rappelle que **tout nouveau mandat ou toute modification affectant la situation d'un mandaté au plan national doit être impérativement saisi à réception du courrier d'information de l'organisation syndicale nationale et ce, tout au long de l'année.**

Pour vous aider dans votre saisie, je vous rappelle qu'un guide utilisateur est consultable en ligne sur l'espace « Ressources humaines » du portail de l'Ucanss, en empruntant le chemin d'accès suivant : « Service aux organismes/Ressources humaines/Juridique/Suivi du droit syndical (dans informations pratiques)/Guide d'utilisation de l'application «droit syndical ».

Enfin, l'Ucanss reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, par téléphone au 01 45 38 83 33 ou par mail à l'adresse suivante : [droitsyndical@ucanss.fr](mailto:droitsyndical@ucanss.fr).

Je compte sur votre contribution dans les délais impartis qui permettra de disposer d'informations fiables.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric  
Directeur